ORDRE DU JOUR
CANTON DE HATLEY

2021-07-05

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 5 juillet 2021 à la salle du conseil au 4765 chemin de Capelton, Canton de Hatley.

SONT PRÉSENTS les conseillères mesdames Sylvie Cassar, Danielle Côté et Maryse Gaudreau et les conseillers messieurs Jacques Bogenez, Patrick Clowery et Vincent Fontaine

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau

EST AUSSI PRÉSENTE Kyanne Ste-Marie, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 juin 2021
4. Adoption du procès-verbal du 18 juin 2021
5. Période de questions
6. Règlement 2021-09 - rémunération du personnel électoral - avis de motion
7. Règlement 2021-09 - rémunération du personnel électoral - dépôt
8. Règlement 2021-10 - accès à la voie publique –avis de motion
9. Règlement 2021-10 - accès à la voie publique –dépôt
10. Demande de prolongation du chemin Horsefall
11. Adoption des comptes à payer
12. Correspondance
13. Divers
14. Deuxième période de questions
15. Clôture de la séance

21-07-05.01 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

21-07-05.02 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE COTÉ
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-07-05.03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUIN 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du conseil du 7 juin 2021 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-07-05.04 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JUIN 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 18 juin 2021 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR
CANTON DE HATLEY

21-07-05.05 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

21-07-05.06 **RÈGLEMENT 2021-09 - RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL –AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par **Sylvie Cassar** que sera adopté à une séance ultérieure le Règlement 2021-09 abrogeant le règlement 2017-13 relatif à la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

21-07-05.07 **RÈGLEMENT 2021-09 - RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL –DÉPÔT**

Conformément à l'article 445 du Code municipal **Sylvie Cassar** dépose le projet de Règlement 2021-09 abrogeant le règlement 2017-13 relatif à la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux.

Une copie du projet peut être obtenue en contactant le bureau municipal ou sur le site internet de la municipalité.

21-07-05.08 **RÈGLEMENT 2021-10 – ACCÈS À LA VOIE PUBLIQUE – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par **Danielle Coté** que sera adopté à une séance ultérieure le Règlement 2021-10 modifiant le règlement n° 2017-11 régissant la construction d'accès à la voie publique, la fermeture des fossés et le drainage des eaux vers les fossés.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

21-07-05.09 **RÈGLEMENT 2021-10 - ACCÈS À LA VOIE PUBLIQUE – DÉPÔT**

Conformément à l'article 445 du Code municipal **Danielle Coté** dépose le projet de Règlement 2021-10 modifiant le règlement n° 2017-11 régissant la construction d'accès à la voie publique, la fermeture des fossés et le drainage des eaux vers les fossés.

Une copie du projet peut être obtenue en contactant le bureau municipal ou sur le site internet de la municipalité.

21-07-05.10 **DEMANDE DE PROLONGATION DU CHEMIN HORSEFALL**

ATTENDU la demande de prolongation du chemin Horsefall sur le terrain constituant la continuité fermée de ce même chemin provenant de la propriétaire du lot 6 192 672;

ATTENDU QUE la section ouverte du chemin Horsefall, entre le chemin Dunant et l'aire de virage, s'étend sur environ 100 mètres;

ATTENDU QUE le terrain constituant la continuité fermée du chemin Horsefall, comprenant le lot 4 090 424 et une partie du lot 2 340 769, s'étend sur une distance d'environ 900 mètres;

ATTENDU QUE ledit terrain est un sentier non aménagé, mais présentement utilisé, en partie, comme passage équestre faisant partie du réseau de sentiers d'Estrie à cheval inc.;

ATTENDU les problèmes techniques qui seraient associés à un projet de construction de chemin public sur ce terrain :
- tout nouveau lot utilisé comme rue, en vertu du règlement de lotissement, doit avoir une largeur minimum de 20 m alors tandis que ledit terrain fait 13 m de largeur;
- une section du terrain inclut une pente hors norme.

ATTENDU QUE la demande de prolongation de chemin provient d'une seule propriétaire d'immeuble contigu alors que des travaux municipaux de construction d'un chemin seraient aux frais de l'ensemble des propriétaires d'immeubles contigus;

ATTENDU QUE nonobstant les problèmes techniques et les questions relatives aux autres propriétaires d'immeubles contigus, le prolongement du chemin Horsefall ne correspond pas à la vision de développement du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU

DE REFUSER la demande de prolongation du chemin Horsefall au-delà de sa limite d'ouverture actuelle marquée par l'aire de virage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-07-05.11 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

Salaires	53 498.12 $
Chèques fournisseurs 202100502 à 202100591	399 837.86 $

IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de ces comptes le 6 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-07-05.12 **CORRESPONDANCE**

Ministre des Transports
Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration. Circonscription électorale d'Orford :15 000 $

Ministre des Transports
Programme d'aide à la voirie locale - volet projets particuliers d'amélioration - Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux : 10 000 $

MAMH
La municipalité pourra bénéficier d'un montant maximal de 123 112 $ dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

Citoyens
Pétition dans le but de réduire le bruit, la vitesse, le nombre de camions

et le danger pour les piétons, les cyclistes et résidents de la route 108 / chemin Capelton et chemin Magog – transmis au MTQ

21-07-05.13 **DIVERS**

21-07-05.14 **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

21-07-05.15 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, **Patrick Clowery** propose la clôture de la séance à 19 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau Maire	Kyanne Ste-Marie Directrice générale